

Déclaration de la Suisse concernant la mise en œuvre du Protocole

Monsieur le Président,

Depuis qu'elle a ratifié le Protocole sur l'eau et la santé en 2006, la Suisse a centré ses activités autour des quatre domaines suivants :

- 1) En ce qui concerne la « mécanique du Protocole », si j'ose m'exprimer ainsi, mon pays s'est engagé dans l'équipe spéciale sur l'établissement d'indicateurs et de rapports, chargée de mettre au point un projet de principes directeurs. Comme vous le savez, ces principes devront notamment permettre de définir des objectifs nationaux ou locaux clairs et de rédiger des rapports de mise en œuvre précis. La création de tels instruments est essentielle pour la mise en œuvre du Protocole.
- 2) Sur le plan interne et en vue de rédiger le premier rapport relatif à la mise en œuvre du Protocole par la Suisse, une vaste consultation a été engagée parmi les multiples acteurs directement concernés. Rien qu'au niveau fédéral, la thématique « eau et santé » concerne, à des degrés variés, pas moins de cinq ministères sur les sept que compte notre gouvernement. A cela s'ajoutent, au niveau des cantons et des communes, des compétences importantes, notamment en matière d'approvisionnement en eau ou d'élimination des eaux usées. D'une part, on peut affirmer que le Protocole nous a réellement fait prendre conscience de l'aspect pluridisciplinaire du complexe eau-santé. D'autre part, dans la mesure où les milieux intéressés connaissent désormais de mieux en mieux le Protocole, on constate que leurs activités menées dans son contexte sont devenues plus efficaces et plus coordonnées.
- 3) Cette conscientisation accrue des différents milieux directement concernés ne s'est toutefois pas encore traduite par une meilleure connaissance du Protocole par le grand public. Cela est notamment dû au fait que de nombreuses dispositions légales ont été prises et que d'importants objectifs ont été fixés avant même l'entrée en vigueur du Protocole sur l'eau et la santé. A l'avenir, cette situation est susceptible de changer graduellement grâce aux efforts d'information du public entrepris à tous les niveaux au sein d'un système politique, caractérisé par la démocratie directe et le fédéralisme, qui permet aux citoyens de participer activement à façonner la réalité au quotidien. L'eau et la santé ne font à n'en pas douter partie de cette réalité.
- 4) En ce qui concerne notre engagement international, j'aimerais tout simplement rappeler que la Suisse a contribué à faciliter le démarrage effectif du Protocole en offrant un soutien significatif à son secrétariat durant trois ans. Par ailleurs, la Suisse a développé un partenariat avec la République de Moldavie permettant la mise au point de son propre programme d'objectifs pour la mise en œuvre du Protocole.

A travers ces quelques éléments, je voudrais souligner, Monsieur le Président, trois défis qui continueront de se poser à nous dans les années à venir :

1. il est important que nous nous donnions réellement les instruments qui nous permettent de faire fonctionner le Protocole ;
2. nous devrions saisir toutes les chances qui s'offrent à nous pour faire connaître le Protocole au sein de nos administrations respectives et auprès de nos populations ;
3. il est utile de réfléchir à des formes innovatrices d'échanges d'expériences et de partenariats en vue de renforcer la capacité de chacune des Parties à atteindre les objectifs élémentaires du Protocole.

Je vous remercie.